

OBJET

**POLITIQUE DE LA  
VILLE - Poursuite de  
l'action de l'aide et du  
cœur - Convention de  
partenariat avec Transdev  
Mobilités du Saint  
Quentinois.**

==

**Rapporteur :  
Mme le Maire**

Date de convocation :  
03/12/19

Date d'affichage :  
12/12/19

Nombre de Conseillers  
en exercice : 45

Quorum : 23

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés : 43

Nombre de Conseillers  
votant : 43

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 DÉCEMBRE 2019 à 18h00

en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville

Sont présents :

Mme Frédérique MACAREZ, Mme Monique RYO, M. Christian HUGUET, M. Freddy GRZEZICZAK, Mme Françoise JACOB, M. Thomas DUDEBOUT, Mme Marie-Laurence MAITRE, M. Dominique FERNANDE, Mme Sylvie ROBERT, M. Frédéric ALLIOT, Mme Monique BRY, M. Alexis GRANDIN, Mme Mélanie MASSOT, M. Vincent SAVELLI, M. Paul GIRONDE, Mme Maryse SEFIKA, Mme Colette BLEROT, M. Bernard DELAIRE, Mme Denise LEFEBVRE, M. Gilles GILLET, M. Philippe VIGNON, M. Yves DARTUS, M. Pascal TASSART, Mme Sylvette LEICHNAM, Mme Agnès POTEL, M. Karim SAÏDI, Mme Sandrine DIDIER, M. Philippe CAMELLE, Mme Caroline ALLAIGRE, Mme Najla BEHRI, Mme Sylvie SAILLARD, M. Yannick LEJEUNE, Mme Marie-Anne VALENTIN, Mme Carole BERLEMONT, M. Jacques HERY, M. Olivier TOURNAY, M. José PEREZ.

Sont excusés représentés :

M. Serge MARTIN représenté(e) par Mme Denise LEFEBVRE, Mme Djamila MALLIARD représenté(e) par M. Frédéric ALLIOT, Mme Yvonne SAINT-JEAN représenté(e) par M. José PEREZ, M. Xavier BERTRAND représenté(e) par Mme Mélanie MASSOT, M. Jean-Claude NATTEAU représenté(e) par M. Thomas DUDEBOUT, Mme Christine LEDORAY représenté(e) par Mme Sylvie SAILLARD

Absent(e)(s) :

M. Florian DEMARCQ, M. Stéphane ANDURAND

Secrétaire de Séance : Mme Najla BEHRI

La ville de Saint Quentin est adhérente au réseau francophone des villes amies des aînés. L'objectif poursuivi est l'adaptation des territoires à cette population pour améliorer ses conditions d'épanouissement.

Dans ce cadre, un plan d'actions traitant plusieurs thématiques à destination des seniors de la ville a été élaboré. Leur mobilité urbaine était un axe de travail.

Les différents travaux menés et la consultation des seniors ont fait apparaître que les transports collectifs sont leur moyen de déplacement privilégié.

Ainsi, par délibération du 25 juin 2017, la ville avait mis en place un partenariat avec Transdev Mobilités du Saint-Quentinois afin que deux jeunes en service civique puissent aider les personnes âgées à se déplacer sur le réseau en leur apportant un soutien lors des jours de marché.

La convention relative à cette action arrive à échéance à la fin de l'année 2019. Il convient donc de conclure une nouvelle convention de partenariat entre la ville de Saint-Quentin et Transdev Mobilités du Saint-Quentinois.

C'est pourquoi, il est proposé au Conseil, après avis de la Commission des Finances :

1°) d'approuver la convention de partenariat à conclure avec Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, telle que ci-annexée ;

2°) d'autoriser Mme le Maire à signer ce document et à procéder à toute formalité en résultant.

#### DELIBERATION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 42 voix pour et 1 voix contre adopte le rapport présenté.

A voté contre : M. Olivier TOURNAY.

Pour extrait conforme,



Frédérique MACAREZ  
Maire de Saint-Quentin

Accusé de réception - Ministère de l'intérieur

002-210206660-20191209-48208-DE-1-1

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 12/12/19

Publication :

Pour l'"Autorité Compétente"  
par délégation

# CONVENTION DE PARTENARIAT

## **Entre les soussignés :**

Transdev Mobilités du Saint-Quentinois,  
ZA Porte d'Isle  
Route de Chauny  
02100 SAINT-QUENTIN

**Représentée par Monsieur Nicolas BAYARD, Directeur,**

D'une part,

La Ville de Saint-Quentin  
B.P. 345  
02107 SAINT-QUENTIN CEDEX

**Représentée par Madame Frédérique MACAREZ, Maire, agissant en vertu de la délibération du**

D'autre part,

La Communauté d'Agglomération du saint-quentinois  
58 boulevard Victor Hugo  
02100 Saint-Quentin

**Représentée par Monsieur Xavier BERTRAND, Président de la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois, agissant en vertu de la délibération du**

D'autre part,

La Ville de Saint-Quentin, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et Transdev Mobilités du Saint-Quentinois étant désignés comme « partenaires »,

Il a été convenu et arrêté ce qui suit,

## **PREAMBULE**

Saint Quentin est adhérent aux réseaux francophones « Villes amies des aînés ». L'objectif poursuivi est d'adapter les territoires à cette population pour améliorer ses conditions d'épanouissement.

Dans ce cadre, un plan d'action à destination des seniors Saint-Quentinois a été élaboré en tenant compte de la thématique « mobilité des seniors » au sein de la Ville.

Les différents travaux menés et questionnaires distribués à destination des seniors, font apparaître que les transports collectifs s'imposent comme leur mode de déplacement privilégié.

Ceci exposé les parties décident de mettre en œuvre le partenariat suivant :

### **Article 1 :**

Il est prévu entre Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, la Communauté d'Agglomération du Saint-Quentinois et la Ville de Saint-Quentin, la mise à disposition de trois agents, en roulement, dits « de courtoisie » rattachés au dispositif des services civiques dépendant du service démocratie de proximité de la Ville.

Les missions qui leur seront confiées consisteront à aider les personnes âgées à se déplacer sur le réseau de transport en commun en leur apportant une assistance lors des jours de marchés.

### **Article 2 :**

Les trois agents dits « de courtoisie » disposeront de l'accès libre aux véhicules dans le cadre de leurs missions. Pour cela, une carte nominative leur sera délivrée gratuitement par Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, elle sera valable uniquement les matinées, précisées dans l'article 4, jusqu'à la fin de leurs missions et devra être restituée.

Le service démocratie de proximité de la ville s'engage à restituer les cartes nominatives en cas de départ anticipé du bénéficiaire concerné. Transdev Mobilités du Saint-Quentinois s'engage à fournir une nouvelle carte à tous les nouveaux agents participant à l'opération en application de la présente convention.

### **Article 3 :**

Les services civiques interviendront dans les bus ou aux arrêts soit à la demande de Transdev Mobilités du Saint-Quentinois, soit de leur propre initiative et/ou à la demande des usagers.

### **Article 4 :**

Les services civiques interviendront lors des jours de marché soit le mercredi, vendredi et samedi sur les matinées correspondantes.

**Article 5 :**

Pendant la durée du partenariat les agents dits « de courtoisie » sont placés sous la responsabilité de la Ville de SAINT-QUENTIN qui les garantit dans le cadre du droit commun applicable à leur statut, sans préjudice de tout éventuel recours en garantie.

**Article 6 :**

Cette convention est valable pour l'année 2020 et pourra être renouvelée pour une année supplémentaire par tacite reconduction. Chaque partie aura toutefois la possibilité de résilier la présente convention, pourvu qu'elle signifie à l'autre partie son intention par lettre recommandée avec accusé de réception au moins trois mois à l'avance.

Fait à Saint-Quentin, le

**Nicolas BAYARD**  
Directeur de  
Transdev Mobilités du  
Saint-Quentinois

**Xavier BERTRAND**  
Président de  
la Communauté  
d'Agglomération du  
Saint-Quentinois

**Frédérique MACAREZ**  
Maire de Saint-Quentin